

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'information

mai 2024

Penser globalement, agir localement

Préambule

Tribunal Administratif, Cour d'Appel ou Tribunal Correctionnel ?

Les trois !

et

Quand il est question de campings...

Nouvelles du Tribunal Administratif

Dans les dernières semaines, notre requête contre un camping sur Bénodet a été rejetée. Nous contestons l'aménagement dont l'objectif est la transformation en parc résidentiel de loisir ainsi qu'une extension du camping dans une zone naturelle. L'association a décidé de faire appel.

Dans ce même secteur la Cour d'Appel de Nantes statuera dans les prochaines semaines sur un Permis de construire que nous avons contesté pour non-respect de la Loi Littoral.

À ce jour, 11 dossiers sont en cours d'instruction au Tribunal.



Des travaux sur le PPRL

Le Plan de Prévention des Risques Littoraux a pour objet de protéger les biens et les personnes.

Il va de soi que la signature du maire dans l'octroi de permis dans ces zones engage la responsabilité de la commune.

Cela ne fait pas reculer le maire de Fouesnant qui a accordé la construction d'une maison individuelle sur une parcelle en zone bleue et rouge du PPRL.

Nous nous interrogeons sur l'évolution de la délimitation d'une zone rouge devenue bleue entre le document de travail et le document validé dans l'élaboration des cartes.

Une autre parcelle sur le Cap Coz a retenu notre attention : un permis qui augmente la vulnérabilité de la construction par l'installation de chambres au rez-de-chaussée.

Ces deux dossiers font l'objet de contentieux devant le juge du Tribunal Administratif.



Campings

La côte sud-bretonne subit une très forte pression immobilière et également sur le plan touristique.

Cette pression a des répercussions sur les campings et cela se traduit pas un ... « laisser-aller » de la part de certains gérants : extension hors périmètre d'exploitation, aménagements sans autorisations administratives, augmentation du nombre d'emplacements au-delà de l'autorisation préfectorale...

Sans compter sur la transformation de certains campings en Parc Résidentiel de Loisir qui permettraient une ouverture à l'année.

Nous avons saisi le Tribunal Administratif pour plusieurs dossiers de campings.



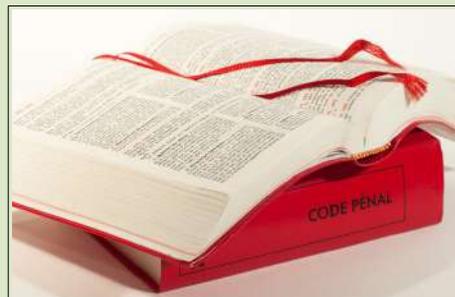
Plaintes

Les atteintes à la biodiversité et aussi à la réglementation liée à l'environnement sont nombreuses sur le secteur.

Nous avons été informés du classement sans suite pour un dépôt conséquent et illégal de déchets et nous sommes sans nouvelles de plusieurs autres plaintes.

Par ailleurs, la gérante du camping de l'Atlantique est convoquée en janvier 2025 devant le TGI de Quimper. Déjà condamnée en 2018, elle devra justifier de l'agrandissement de son camping, d'aménagement en zone rouge du PPRL et de remblais sur une zone naturelle.

Il n'y a eu aucune demande pour ces travaux...



Un nouvel outil

L'ASPF s'entoure de nouvelles compétences.

C'est ainsi qu'un de nos adhérents a proposé ses services pour mettre au point un outil de cartographie à multiples caches permettant de visualiser différentes données d'urbanisme sur le territoire.



Cet outil informatique performant est actualisé par des données Open source, c'est-à-dire libres de droit et accessibles. Il permet un examen approfondi des dossiers d'urbanisme.

Il n'est pour l'heure accessible qu'en interne.

Les Lopins d'Abord

Le jardin partagé est maintenant inscrit dans le programme Regain-biodiversité de Bretagne Vivante dont l'objectif est de faciliter la protection et le retour des espèces de faune et flore de la biodiversité dite "ordinaire" dans les jardins notamment.

Le jardin progresse malgré une météo printanière maussade qui a mis à mal les semis de pleine terre.

De plus, après les limaces voraces, il a fallu se protéger des chevreuils.



Malgré ces désagréments les jardiniers continuent d'œuvrer et proposeront une porte ouverte le samedi 25 mai.

À vos tablettes !

La conférence sur l'érosion littorale a été un réel succès.

En partenariat avec le Cinéville de Concarneau, nous organisons une projection le vendredi 31 mai.

Le film Penser à demain sur l'agroécologie et la permaculture sera suivi d'un débat.

Le dimanche 2 juin 2024 (12h), nous vous convions à un pique nique sur la plage de Bot Conan.

10 ans après le dépôt de plainte contre ce camping illégal, il s'agit de dénoncer l'inaction de l'État, de la mairie de Fouesnant et la lenteur du tribunal de Quimper.

Après 3 expertises allant dans notre sens, ce camping continue son activité sans être inquiété.

SOYONS NOMBREUX !

Et pour finir...



« Ya pas d'limite ! »

Ou comment assister à un coucher de soleil à Cleut Rouz. avec le mobilier du camping...